

Modalités et grilles d'évaluation :

Chacune des UV constitutives du diplôme d'état de professeur de danse s'obtient avec une moyenne de 10 sur 20 constituée pour partie d'une note de contrôle continu (CC) et d'une de contrôle terminal (CT). Il est indispensable d'avoir obtenu les 3 UV théoriques (livret de formation faisant foi) pour pouvoir présenter l'UV de Pédagogie. L'obtention des 4 UV débouche sur la délivrance du Diplôme d'état.

Les grilles d'évaluation du CC et du CT sont basées sur les repères, communiqués par le collège de l'inspection de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA),

UV THÉORIQUES

Pour ce qui est des **UV théoriques** cette part est de 50% CC et de 50% CT

La note du contrôle continue est basée sur :

- La présence, l'engagement et la progression au sein de la formation ;
- différents travaux pratiques et artistiques réalisés durant le parcours de formation adaptés à chacune des UV ;
- les examens blancs qui jalonnent le parcours (1 par semestre en DE1) ;

Elle est constituée comme suit : 1/2 pour chacun des examens blancs et 1/2 pour les deux premiers points pour les deux semestres

Pour l'UV d'Histoire de la danse sont ainsi notées 8 rédactions et un exposé en sous-groupe, deux examens au format de l'épreuve terminale, l'ensemble ventilé sur les deux semestres.

La grille d'évaluation du CC et du CT est basée sur les repères, suivants :

- Compréhension du sujet (capacité à cadrer le sujet, à proposer les développements qu'il appelle)
- Connaissances mobilisées (ampleur et exactitude des notions et situations mobilisées à l'appui des développements proposés, mise en perspective et contextualisation dans l'histoire générale de la danse et dans les enjeux artistiques, politiques et sociaux)
- Capacité d'organisation du discours (clarté de l'exposé, cohérence des raisonnements)
- Capacité à construire un point de vue personnel

L'épreuve terminale est, quant à elle, constituée de 20 questions de cours appelant une réponse simple (coeff.2) et d'une dissertation (coeff.3), temps imparti : 4h

Pour l'UV de Formation Musicale sont notés un exposé biographique, une présentation chorégraphique construite à partir d'une partition et deux examens blancs ventilés sur les deux semestres.

La grille d'évaluation du CC et du CT est basée sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, celle-ci visant à retracer la fonction de cet axe dans la formation du professeur de danse, répartis comme suit :

Improvisation dansée et analyse d'un extrait d'œuvre issue de la culture occidentale tiré au sort parmi 40 extraits possibles (du XVIème siècle à nos jours) :

- Capacité à transcrire en mouvement un court extrait musical (capacité d'improvisation, créativité, engagement dans le mouvement, rigueur d'exécution)
- Présentation du parti-pris pour l'improvisation (clarté de l'exposé, pertinence des arguments étayant les choix)
- Présentation et analyse de l'œuvre (présentation générale et identification des caractéristiques)

Mémorisation et reproduction corporelle et vocale :

- Exactitude de la reproduction mélodique à la voix seule (respect de la durée, des valeurs de temps et nuances)
- Exactitude de la reproduction rythmique à la voix seule (respect de la durée, des valeurs de temps et nuances)
- Précision de la reproduction mélodique corporelle (respect de la durée, visibilité des élans et repos de la phrase)
- Précision de la reproduction rythmique corporelle (respect de la durée, des appuis, des durées dans les transferts de poids)

Lecture rythmique :

- Capacité à lire un rythme simple (respect des valeurs de temps, respect des nuances)
- Réponses aux questions sur des notions élémentaires de solfège

Analyse d'un extrait tiré au sort issu d'une des 3 œuvres imposées au programme (communiquées en début de saison par le collège de l'inspection) :

- Éléments relatifs au contexte de création de l'œuvre (époque et actualité' artistique du moment)
- Éléments relatifs au compositeur (ampleur de la production, lien avec d'autres compositeurs, inscription dans un courant artistique, lien avec la création chorégraphique)
- Éléments relatifs à l'œuvre (style, forme, caractéristiques fines de l'extrait écouté)
- Analyse de l'œuvre (connaissances générales, capacité à construire un point de vue personnel)

Temps de mise en loge 30mn, durée de l'épreuve orale 30mn

Pour l'UV d'Anatomie-physiologie sont notés, outre l'engagement dans le processus de formation, les deux examens blancs.

La grille d'évaluation du CC et du CT est basée sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, celle-ci visant à retracer la fonction de cet axe dans la formation du professeur de danse, répartis comme suit :

- Connaissances de l'organisation du corps (capacité à repérer, localiser, mobiliser et nommer les différentes parties du corps en lien avec le mouvement dansé);
- Connaissances de l'appareil locomoteur (capacité à définir avec finesse les qualités du mouvement);
- Connaissances des grandes fonctions physiologiques du corps (capacité à relier fonction physiologique et adaptation à l'effort);
- Maîtrise du sujet (exactitude et complétude des éléments exposés, précision de la terminologie utilisée);
- Capacité de restitution (clarté' de l'exposé, cohérence des raisonnements);
- Capacité d'appropriation (exactitude des exemples utilisés pour illustrer le propos, des applications pratiques évoquées).

Temps de mise en loge avec un sujet choisi parmi 3 tirés au sort : 30mn, durée de l'épreuve orale 15mn.